



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 05 AVRIL 2023

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 23.072

- PROCES-VERBAL -

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 30 mars 2023, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p>Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy Mme BARDEAUX Sandrine M. JOUGLEUX Jean-Luc M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme DAUSQUE Ludivine M. LEPRETRE Médéric M. SENEAL Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José M. SERGENT Didier Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine</p>	<p>Conseillers absents excusés et représentés : Mme DUQUESNE Cécile M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie Mme DREUSLIN Estelle Mme NOËL Laure Mme GUILLOU Elodie M. MARLOT Loïc M. LAMIRAND Christophe</p> <p>Conseiller absent excusé sans pouvoir : Mme SAUVAGE Edith Mme HEMBERT Axelle M. FERNAGUT Joël</p> <p>Conseiller absent non excusé : M. PORTUESE Aurélien</p>
---	---

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Madame Navet, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Monsieur SENEAL Yannick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 08 mars 2023 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 25 voix « POUR ».

Avant de démarrer notre séance plénière, Monsieur le Maire informe qu'un état annuel des indemnités des élus municipaux pour l'année 2022, est transmis sous pli, sur table, conformément aux nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

M. le Maire propose de regrouper les délibérations n° 1 à 5. Il s'agit de constater l'adéquation entre le compte de gestion du comptable public avec nos 5 budgets. M. le Maire demande s'il y a des objections et rappelle qu'il n'y a pas de vote.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_1 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET GENERAL DE LA VILLE - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ORDONNATEUR.

DELIBERATION N° 2023_05_04_2 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ORDONNATEUR.

DELIBERATION N° 2023_05_04_3 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE BELLA - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ORDONNATEUR.

DELIBERATION N° 2023_05_04_4 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CREFO - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ORDONNATEUR.

DELIBERATION N° 2023_05_04_5 : COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART - ADEQUATION AVEC LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ORDONNATEUR.

M. Boutleux « La délibération n° 1 c'est l'adéquation avec le compte administratif 2022 de l'ordonnateur donc je lis « considérant que les dépenses et les recettes du budget principal de la Ville dressé par le receveur son conforme aux écritures de l'ordonnateur, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé certifiée conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ». Donc il y a cinq délibérations. Celle-là, c'est pour le budget général de la Ville.

Le deuxième c'est pour le budget annexe camping municipal, le troisième pour le budget BELLA c'est pour « Le doux se crée », ensuite c'est pour le budget annexe du CREFO c'est un organisme de formation qui est dans la zone artisanale. Et ensuite le dernier, c'est pour le budget du centre artisanal d'art qui se trouve à l'entrée de la rue Carnot sur la droite. Des questions ? »

M. Sergent « On est simplement d'accord sur la vérification du contrôle. »

DELIBERATION N° 2023_05_04_6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire, peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Monsieur le Maire propose que Monsieur Boutleux, 1^{er} Adjoint, préside cette séance et mets aux voix cette proposition.

Monsieur Boutleux est élu président de séance.

Monsieur le Maire passe la présidence à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n°6 à 10 et sort de la salle.

M. Boutleux présente le compte administratif 2022 pour le budget général de la Ville.

« Je tiens à vous dire qu'on va passer sur écran comme on a la fait la fois dernière. Je remercie Nicolas Dessenne qui va m'aider dans cet exercice. Le rapport d'orientation budgétaire a été présenté le 8 mars 2023. Au stade où il est communiqué, le ROB se base sur des ordres de grandeur et des hypothèses. Aujourd'hui vous allez prendre connaissance du résultat de l'année du compte administratif 2022. La crise énergétique, le coût des matériaux, le climat inflationniste ont impacté les dépenses réelles de fonctionnement augmentation de 5,5 % par rapport à 2021, soit 459 380 € dont 287 000 € pour les dépenses de personnel. J'ai déjà expliqué l'année 2022 il y a eu une augmentation des coûts de l'énergie et ensuite il y a eu le point d'indice pour le personnel. Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 521 580 € donc c'était une reprise après la crise du Covid disons qu'il y a eu des locations qui ont été supérieures dans l'occupation du domaine public, le camping c'était mieux évidemment et il y a aussi les impôts qui ont augmenté. Donc la situation financière de la Commune fait apparaître une épargne nette de 1 700 000 € pour un niveau de désendettement de 2,36 années. Les principaux indicateurs budgétaires sont maîtrisés tout en ayant une politique dynamique donc la masse salariale, l'épargne nette, la fiscalité directe et le maintien de la capacité de désendettement. Je vous fais remarquer que pour 2022, les dépenses c'est 459 000 € et les recettes c'est 521 000 €.

Résultats positifs déjà en fonctionnement : il est de 1 700 000 d'épargne nette, je pense qu'il y a beaucoup de communes qui voudraient avoir une telle épargne. On va donc passer aux dépenses de fonctionnement. Vous avez le tableau : vous avez un petit peu ce que je viens de vous dire charges à caractère général, qui ont augmenté les charges de personnel de la même façon. Donc pour 2022, on est à 8 817 935, alors 2021, il y a 8 358 555 d'euros.

Pour les recettes, apparaissent les produits des services du domaine. Comme je vous ai dit des augmentations, on est passé de 592 000 à 802 000, il y a eu quand même une reprise après la crise sanitaire, impôt et taxe où il y a 300 000 € en plus. Ce qui donne un total de 11 299 054, donc une augmentation par rapport à 2021.

La page suivante, ce sont donc les épargnes. L'épargne de gestion c'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette. Donc vous voyez que c'est pratiquement la même chose. L'épargne brute, c'est l'épargne de gestion moins les intérêts. Et pour passer de l'épargne brute à l'épargne nette, il faut retirer le remboursement du capital. En 2021, on a remboursé 224 000 € en 2021 et 745 000 € en 2022, ce qui fait que l'épargne nette a augmenté par rapport à 2021.

Le tableau suivant c'est l'effet de ciseaux. On en a déjà parlé. La Commune va mal évidemment quand les deux lignes se croisent. Ici, vous voyez on est pratiquement au parallélisme entre les dépenses et les recettes, donc avec un écart qui est important puisque c'est l'épargne nette. L'effet de ciseaux c'est l'évolution entre les écarts des recettes d'exploitation et les dépenses d'exploitation.

On va donc passer à l'analyse de la section d'investissement.

Le chapitre 20, immobilisation incorporelle. Souvent, ce sont des missions qui sont faites. Ce sont des études donc il y a 165 826,44 € au chapitre 20,

Diagnostic amiante et sécurité dans les bâtiments de la Commune, il y a 23 492 €,

Études concernant le programme d'éclairage public 14 234 €,

Missions liées aux travaux de l'église 8 180 €,

Missions liées aux travaux des salons de la Baie Saint-Jean 12 505 €,

Missions liées à l'étude de requalification des quais 83 076 €,

Et ensuite les marchés publics 2 525 € ;

Et l'acquisition de logiciels 21 811 €.

Chapitre 21 immobilisations corporelles donc là vraiment on passe dans les travaux.

Il y a 1 623 211,09 euros.

Travaux dans les écoles 21 734 €,

Dans les bâtiments communaux 26 690 €,

Réhabilitation des salons de la baie Saint Jean, ça on avait dit on est à 599 648 €,

Travaux dans les cimetières 17 061 €,

Travaux d'éclairage public 72 592 €,

Matériel de sécurité incendie 41 196 €,

Signalisation routière et sécurité plus mobilier urbain, 226 663 €,

Aménagement de la forêt des enfants 191 494 €,

Équipement sportif 116 061 €,
Acquisition de jeux extérieurs 53 829 €,
Matériel pour les services municipaux 79 228 €,
Et achat de véhicules municipaux 150 855 €,
Acquisition de mobilier 8 971 €,
Acquisition d'ordinateur 17 200 €.

Voilà pour le chapitre 21 le **chapitre 23, ce sont les immobilisations en cours.**

Travaux de voirie 920 210 €,
Exploitation thermique des bâtiments 12 928 €,
Travaux de l'église 487 371 €,
Travaux dans les bâtiments communaux 15 600 €,
Et travaux aux jardins de la Baie Saint Jean 20 100 €.

Voilà pour la section d'investissement, donc on arrive à un total 4 790 098 €, il y a tout ce que je viens de vous dire ça fait 3 245 247 € ensuite on compte l'emprunt dans les dépenses d'investissement, on compte toujours le remboursement de capital donc c'est 745 000 € et après ce sont des opérations d'ordre.

Voilà pour l'analyse en investissement. La page suivante c'est **l'état des reports.**

Les reports sont des choses qui avaient été prévues en 2022 qui avaient été budgétisées mais vous savez très bien que parfois les études ça dure plus longtemps que l'on pense. Ensuite trouver des entreprises c'est compliqué maintenant, entre les demandes de l'entreprise pour que les travaux démarrent. Donc il est évident qu'on a des reports.

Les reports, je peux vous les donner **chapitre 20** c'est immobilisations incorporelles donc la première ligne 5 485 €, ce sont des frais d'études pour les sanitaires du centre administratif et des bâtiments

642 - 1 285 928 €, ce sont toujours des frais d'étude pour les bâtiments de la Commune
43 263 € c'est pour l'église et pour la deuxième tranche et l'intérieur donc c'est toujours l'étude.

Ensuite, 2 285 642 €, c'est encore des études dans les divers bâtiments. Ensuite, en 814 - futur programme d'éclairage public, 1 173 60 €

822 - frais d'étude, réseau électrique, téléphone secteur camping 34 493 €,

824 - réhabilitation de la Baie Saint Jean 5 155 €,

833 - main-d'œuvre pour la requalification des quais et du pont, 40905 €,

020 - enfouissements de réseaux

022 - concessions brevet licence logiciel 12 535 €.

M. Sergent « Excusez-moi, ce n'est pas main d'œuvre mais maîtrise d'œuvre ? »

M. Boutleux « Oui. »

Chapitre 21 les cimetières c'est pour l'ossuaire 11 422 €,

En 811 - autre agencement, aménagement de terrain, c'est l'eau potable pour le terrain sud 1 736 €,

823 - c'est la forêt des enfants on a remis toutes les barrières je ne sais pas si vous avez pu visiter la forêt des enfants, toutes les entrées sont sécurisées. Il y a eu des barrières aussi pour le passage des pompiers.

En fait toutes ces barrières ont été faites de sorte que l'on ne puisse plus avoir de motos qui rentrent dans cette forêt. Je vous invite quand même à aller voir si vous n'y êtes pas allé. C'est vrai qu'habitant wimereux depuis longtemps on n'a plus l'habitude de faire une promenade dans la forêt, c'est vraiment une forêt. On n'a pas voulu faire un parc c'est-à-dire qu'on laisse quand même la Nature prendre le dessus.

C'est juste que l'on a sécurisé et avec l'espace Kevin Verove, avec le City stade ça donne un espace aussi très occupé.

Je continue, en 21 - 7 670 € c'est la porte d'entrée de Kergomard.

Ensuite 16 716 € - ce sont les menuiseries salle Berlioz exactement à l'endroit où ils vont stocker les instruments.

Mme Rousseau « Vous avez oublié la ligne 21 ! » 21 311 35 004 »

M. Boutleux « Ce sont les menuiseries de la salle des fêtes. Ce sont toutes les fenêtres qui donnent côté cour. »

Ensuite, numéro 112, c'est à la police, un mur pour faire une ouverture à l'entrée et recevoir les personnes,

36 411 - 36 731 €, c'est le sol sportif, il y a un coupe de feu pour la salle Pierre-Ange Romain.

Le sol de sportif, c'est un reliquat que l'on a depuis des années parce qu'il a été fait mais il y a une somme qui n'a toujours pas été versée parce que en fait il pose des problèmes, il laisse des traces au niveau des chaussures. Donc on attend toujours les experts pour vérifier par rapport à ça.

414 - ce sont des fenêtres au Centre de voile, Tennis Club de Wimereux 24 523 €.

10 691 € - c'est pour la crèche, on a fait 2 dortoirs en plus. Pour une ouverture plus grande dès le mois de septembre.

Réseaux d'électrification, alors là ce sont pour les rues,

Ensuite, autre matériel outillages de voiries panneaux de signalisation 935 €,

Les poteaux-incendie 2 641 €,

Ensuite, matériel de bureau informatique c'est parce que l'on a pris une société Opale Data pour sécuriser les données de la Commune. Parce qu'au niveau informatique, cela avait besoin d'être revu. On a pris une société pour remettre tout à jour pour qu'on n'ait pas de problème.

M. Sergent « Excusez-moi c'est ce que l'on devra refaire, ce qui n'a pas été fait. Parce qu'il y avait une manœuvre qui n'a pas pu être faite ? »

M. Boutleux « C'est-à-dire que cela vient de l'an dernier, c'était une étude et là on est entrain de tout faire en 2023.

M. Sergent « Il y avait une manœuvre qui devait être faite mais qui n'a pas pu être faite pour sécuriser. »

020 - store Mairie 578 €

024 - Des micros d'enregistrement que vous avez devant vous, 25 000 €, ensuite, extincteurs bridge 188 €,

Ensuite, vidéo protection terminus, 423 519 €, je vous rappelle comme nous l'avons déjà dit, il y a une partie prise par les Anglais 350 000 € et j'ai oublié de vous dire la fois dernière que l'on récupère aussi la TVA deux ans après, ce qui fait que ce n'est pas une grande dépense par rapport à ça. Que l'on soit pour ou contre.

4 038 €, c'est pour une vidéo à Pasteur

28 909 €, c'est matériel de sport

Ensuite, un extincteur du centre de voile

le 814 c'est le GOBO je ne sais pas si vous avez vu, dans les manifestations comme octobre rose, il y avait un signe sur le bâtiment administratif, et donc ça, ça pourrait être utiliser pour d'autres manifestations.

Ensuite numéro 23, **chapitre 23** construction sacristie de l'église, 124 000 € et ensuite la voirie 200 - 5000 €.

Donc ça c'est le total dépenses d'investissement qui sont reportés en 2023 c'est-à-dire ça fait 1 253 522.

C'est une somme qui est importante, on aimerait bien être au plus juste dans les travaux, mais comme aujourd'hui on ne maîtrise pas toujours les délais des études et trouver des entreprises.

M. Sergent « La sacristie et l'église c'est dans les travaux de réfection. Je n'ai pas compris. Les 124 654. »

M. Boutleux « Ben là, ce sont des travaux, la sacristie, qui vont être reporté cette année

En recettes d'investissement, le chapitre suivant, 83 348 €, c'est le solde de la subvention pour l'avenue Foch

150 000 € c'est une subvention pour l'église

44 606 € c'est pour une subvention je dirais la forêt des enfants, le city stade

26 065 € c'est aussi pour le même endroit, la forêt des enfants

9 000 € C'est pour le FIEET, forêt des enfants, c'est pour les végétaux,

Ensuite, l'église phase 2, 100 000 €

L'éclairage FDE 8 450 €,

Éclairage FSIL 36 270 €

Donc en recette 457 740 €. »

Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

**VOTE : 22 VOIX « POUR »
2 « ABSTENTIONS » (Mme Rousseau, M. Lamirand)**

Monsieur Boutleux, 1^{er} Adjoint, préside toujours la séance et présente les budgets annexes des 4 délibérations suivantes.

DELIBERATION N° 2023_05_04_7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.

M. Boutleux « Pour le camping municipal, on a en dépenses de fonctionnement 423 593 € et en dépense d'investissement 101 650 €. Ce qui fait en dépense 525 243 €. En recette de fonctionnement 474 822 € et en investissement 45 200 €.

Il y a des reports de l'année de N-1 : 32 138 € en recette et 49 866 € en investissement. Ce qui donne en dépenses, 525 243 € et en recette 602 028 €, voilà pour le camping. Je rappelle que pour le camping, il y a un emprunt qui a été fait le 1er juillet 2019 de 600 000 € autour de 1,15 % c'était pour faire l'assainissement de tous les mobile homes et il reste encore en capital 55 000 € à donner cette année, par année à peu près et d'intérêts 8 397 €.

Il y a des questions sur le camping ? On a eu quand même des recettes bien plus importantes que les autres années puisqu'on avait quand même des années difficiles. En 2020, on a dû prendre sur le budget de la ville pour combler un peu le budget du camping et depuis 2021 c'était mieux. Et l'an dernier, il y a eu un reversement important. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_8 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE BELLA.

M. Boutleux « BELLA, salon de coiffure qui est en location, les dépenses de fonctionnement sont de 17 572,28 € les recettes en fonctionnement 17 615,78 € en investissement 3 220,21 €, en report N-1 fonctionnement 1 890,24 € et en investissement 3 220,21 €. Ce qui nous donne en dépenses 17 572,28 € et en recettes 25 946,44 €. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 22 VOIX « POUR »
2 « ABSTENTIONS » (Mme Rousseau, M. Lamirand)

DELIBERATION N° 2023_05_04_9 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CREFO.

M. Boutleux « CREFO, Centre de formation, fonctionnement en dépenses 31 439,29 € et un report N-1 en investissement 4 319,82 € et en recettes de fonctionnement 32 156,75 €, en investissement 14 877,49 € et un report N-1 de fonctionnement, 1 802,68 €. Ce qui donne 35 759,11 € en dépenses, 48 119,46 € en recette. Vous voyez les recettes sont toujours supérieures aux dépenses ce qui est une bonne chose. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_10 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART.

M. Boutleux « Centre Artisanal d'Art les sommes sont encore plus petites. Dépenses de fonctionnement, 6 165,44 €. Report N-1 en investissement dépense, 4 301,35 € recettes de fonctionnement 6 158,96 €, d'investissement 4 301,35 €. Et en report N-1, 2 986,73 €.

Ce qui donne en dépense 10 466,79 €, et en recette 13 453,52 €.

Donc tous les budgets annexes sont positifs. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur Boutleux invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire réintègre l'Assemblée et reprend la présidence de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

Intervention de **Mme Papyle** « Je voulais juste dire en préambule, je ne l'ai pas fait tout à l'heure avant la présentation du bilan du budget 2022, je l'ai dit en commission finances, je voulais juste rappeler à l'ensemble des collègues qui n'étaient pas présents en commission, que je déplore la tenue de la commission finances qui s'est déroulée hier à 16 H, 26 H avant le début de ce Conseil. Conseil qui porte essentiellement sur les questions de budget et de finances. Et alors que nous avons eu les documents jeudi. Vous nous avez répondu qu'en fait, habituellement le Conseil Municipal se déroule le jeudi, c'est vrai mais dans le contexte moi ce que je ne comprends pas c'est que le conseil sur ces questions de budget qui sont importantes que la commission n'ai pas eu lieu lundi alors que lundi se déroulait une commission urbanisme. Moi je ne trouve pas ça très cohérent. A la limite, je me demande si c'est sérieux en sachant que c'est quand même un Conseil Municipal qui demande beaucoup de travail, de réflexion, d'analyse et j'aurais aimé que l'on prenne plus le temps justement de pouvoir préparer dans les meilleures conditions possibles ce Conseil Municipal. »

M. le Maire « On en a pris note. A vous Monsieur Boutleux. »

DELIBERATION N° 2023_05_04_11 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET GENERAL DE LA VILLE.

M. Boutleux expose ladite délibération.

« C'est l'approbation des résultats du compte administratif de l'exercice 2022 décision d'affectation du résultat : il y a un solde d'exécution déficitaire de la session d'investissement de 429 205 €, un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 6 624 490 € en dépenses de investissement, on a 1 253 522,97 € et en recettes d'investissement. 457 740,20 €.

Donc on décide d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante : 1 224 988 €, on compte 1 068 € c'est-à-dire en excédent de fonctionnement capitalisé.

5 399 500,81 € en compte 002 résultats de fonctionnement reporté.

429 205,37 € en compte 001 déficit d'investissement reporté. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : **23 VOIX « POUR »**
 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_12 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.

M. Boutleux expose ladite délibération.

« Affectation des résultats du budget annexe du camping : il y a un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 6 582 €, un solde d'exécution excédentaire de 83 367 €. La section d'investissement fait apparaître en dépense 53 200 € et en recette 0. Donc on décide d'affecter les résultats 59 782,37 € en excédent de fonctionnement capitalisé 1068 €. 23 585,41 € en compte 002 résultats de fonctionnement reporté et 6582,37 € en 001 déficit d'investissement reporté. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

VOTE : A L'UNANIMITE

***Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2023_05_04_13 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE BELLA.

M. Boutleux expose ladite délibération.

« BELLA, un solde d'exécution excédentaire de 6 440,42 € en investissement, un solde d'exécution excédentaire en fonctionnement de 1 933,74 €, pour la section d'investissement tout est à zéro. Donc décide d'affecter aux résultats d'exercice de la façon suivante en 002 de résultat de fonctionnement reporté 1 933,74 € et en 001 excédent d'investissement reporté 6 440,42 €. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

**VOTE : VOIX « POUR »
2 « ABSTENTIONS » (Mme Rousseau, M. Lamirand)**

***Monsieur le Maire** passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2023_05_04_14 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 - DECISIONS D'AFFECTATION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CREFO.

M. Boutleux expose ladite délibération.

« La même chose décision d'affectation de résultats pour le budget annexe CREFO solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 10 557,67 €. Un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 1 802,68 € et pour la section d'investissement, les restes à réaliser c'est zéro de chaque côté.

Donc décide d'affecter les résultats d'exercice de la façon suivante : en 002 de résultat de fonctionnement reporté 1 802,68 €. En compte 001 excédent d'investissement reporté 10 557,67 €. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_15 : APPROBATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 - DECISIONS D'AFFECTION DE CES RESULTATS - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART.

M. Boutleux présente la délibération.

« Le budget annexe du Centre Artisanal en section d'investissement, solde d'exécution nul, solde d'exécution excédentaire de la section fonctionnement de 2 986,73 €. Les restes à réaliser, il n'y a rien.

Donc on décide d'affecter au compte 002 le résultat de fonctionnement reporté de 1986,73 €. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_16 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le Budget Primitif 2022 en commençant par son introduction.

« L'introduction, le contexte de préparation budgétaire est marquée par une inflation sans précédent. Dans cette perspective, des efforts budgétaires ont été demandés et intégrés afin d'amortir au mieux les surcoûts subis par l'inflation, coût des énergies, des matières premières, de la masse salariale. La demande de réduction était de 8 % des lignes budgétaires des services, il a été décidé d'augmenter d'environ 6 %, les tarifs des services du domaine (droit de place, location des salles, la location des emplacements, des cabines de plage), des prévisions chiffrées donnent : dépenses réelles de

fonctionnement 9 137 486 €. Soit par rapport à 2022, augmentation de 1 019 552 €. Des recettes réelles de fonctionnement sont de 11 750 687 € soit par rapport à 2022, une augmentation des recettes de 457 630 €.

La situation financière de la commune reste très positive avec une prévision d'épargne nette de 1 055 200 € et une capacité de désendettement de 3,45 années et cela permet d'envisager l'avenir avec sérénité et de poursuivre les projets programmés.

Aparté par rapport aux sommes car j'ai vu un article dans le journal où il manquait 1 million d'euros, il est vrai que l'inflation, la situation a fait augmenter les dépenses de fonctionnement de 1 million d'euros. On est d'accord. Par contre, il fallait dire quand même que les recettes réelles de fonctionnement sont de plus 457 000 €, ce qui fait qu'il ne reste qu'un delta de 600 000 €.

600 000 € quand on a une épargne nette de 1 700 000 € d'autofinancement, on n'a évidemment pas de soucis par rapport au budget de la Commune. J'invite les journalistes à venir pour plus d'explications si vous le souhaitez.

Intervention de Mme Papyle « Puisque l'on est dans le chapitre introduction et présentation du contexte, moi ce que j'ai noté aussi c'est qu'en fait, entre 2022 et 2023, la Commune a encore perdu des habitants, moins 13, et en revanche les résidences secondaires, il y'en a beaucoup plus puisqu'il y en a 110 en plus sur la Commune depuis 2022. C'était juste des éléments qui me paraissaient importants aussi de noter par rapport au budget, à la préparation du budget et les ressources de la Commune. »

Remarque de M. Sergent « On s'est consulté avec Catherine, vous n'aviez pas le quorum des élus présents puisque vous n'étiez que 14, on était en droit de faire annuler la séance. On ne le fait pas parce qu'on estime que le budget c'est une démarche citoyenne et on veut aller jusqu'au bout de l'analyse. »

M. Boutleux « On continue. Dépenses de fonctionnement : vous avez le budget primitif 2022, le compte administratif 2022, le budget 2023. Alors je voudrais faire une remarque c'est quand on fait un budget primitif, il comprend toutes les charges qu'on pense avoir, vous voyez par exemple au Budget Primitif on avait mis 2 326 000 € et au compte administratif 2022, on est à 1 905 000 €. On fait les charges au maximum, les recettes par contre, on est beaucoup plus prudents.

Vous avez ici les charges à caractère général qui augmente à 2 648 022 €, Si on regarde par rapport au budget primitif 2022, c'est 300 000 €.

Les charges de personnel, je suis quand même assez satisfait, budget primitif 5 601 508, compte administratif 2022, 5 665 110 €, il est évident que les charges de personnel vont augmenter en 2023.

Il y a une revalorisation forcément des salaires dû à l'inflation.

Les charges financières sont toujours de l'ordre de 150 000 € donc on obtient un budget primitif de 9 837 486 €. Soit une augmentation de 1 million par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement - produits des services du domaine. Par rapport au compte administratif, on a mis 802 000 € en amont, on est monté à 854 000 €, vous voyez que l'on est prudents sur les recettes on pourrait faire mieux en 2023.

Impôt et taxe, attention il n'y a pas une augmentation des taux puisque les bases sont augmentées de 7,3 %. Donc les bases étant augmentées, les impôts augmentent. Mais on n'a pas changé les taux.

Ensuite donc c'est toujours la même chose, subvention donc on obtient un budget de 11 756 687 €.

La fiscalité directe, vous l'avez là, qui augmente.

Les taux d'imposition sont toujours les mêmes. »

Demande d'intervention de Mme Papyle.

M. Boutleux « Vous n'allez pas le refaire ? »

Mme Papyle « Si, pour vous faire plaisir et faire plaisir à Mme Korol. Je crois que cela l'a beaucoup amusé la fois dernière. Ben je suis désolée Monsieur le Maire mais je crois que vous avez été élu entre 2019 et 2020, en juillet 2020. Le taux d'imposition était fixé à 42 et des brouettes. Un an après le taux d'imposition augmente. Il est vrai Monsieur Boutleux que les impôts de nos chers contribuables Wimereusiens et Wimereusiennes n'ont pas augmenté mais vous avez récupéré la part Départementale qui a été supprimée mais de fait, les recettes fiscales de la Commune ne sont plus tout à fait les mêmes. Effectivement, vous allez me dire qu'il n'y a plus la taxe d'habitation mais toutes les communes n'ont pas profité de ce tour de passe-passe pour autant augmenter leur taux d'imposition. C'est juste une remarque. »

M. Boutleux « de toute façon on en a déjà discuté. Je vous ai dit que c'était pour compenser le manque de recettes fiscales pour la Commune, l'Etat a décidé de supprimer la taxe Départementale. »

« La dette, on a décidé qu'on avait fait en 2021 un emprunt de 1 million d'euros, en 2022 1 500 000 et en 2023 prévoit de prendre faire un emprunt de 1 million d'euros, ce qui donne pour la dette 6 618 000.

Le remboursement d'emprunt est de 864 000 en 2023, c'est-à-dire que quand on emprunte 1 million sur l'année on rembourse 864 002 du capital et donc on arrive à 3,45 années. Donc les intérêts sont toujours de l'ordre de 150 000 euros et le remboursement de capital de 860 000 euros. Donc on va faire un emprunt de 1 million d'euros. Je vais vous dire que les Banques, on a fait une demande, des banques nous suivent, on n'a pas encore décidé quelle banque et à quel taux.

Mme Rousseau « A quel taux cette année par rapport aux années précédentes ? »

M. Boutleux « Les taux sont autour de 4, 4,80. Après il y a des taux variables + 1 - 1, c'est peut-être plus intéressant. On doit encore voir un petit peu. Vu la situation ça dépend

comment on voit la suite, est-ce que les taux vont redescendre ou vont continuer à augmenter. »

M. Sergent « *La dette augmente de 2021 à 2023. Plus sensiblement d'un million. »*

M. Boutleux « *En fait lorsque l'on fait des emprunts c'est que l'on a un projet comme les travaux que l'on doit faire, comme la requalification des quais, on est bien obligé d'emprunter, on ne peut pas faire quelque chose comme ça avec seulement l'épargne nette. »*

« *Donc vous avez la répartition suivant les banques donc il y a un petit peu tout : Banque Postale, Société Générale, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne.*

M. Sergent « *Avec des banques qui sont de gros actionnaires de produits pétroliers, ça fait toujours mal aux ventres. »*

« *Analyse de la section d'investissement 2023 - donc j'ai mis par enveloppe de structuration d'entretien. Donc vous avez les chiffres : travaux dans les bâtiments communaux 4 117 000 €*

Équipements sportifs, l'école, les travaux de l'église comme je vous l'ai dit par rapport au ROB on a diminué ce qu'on avait prévu pour l'Eglise. Pour l'église on avait mis 900 000 € et on a décalé un peu par rapport aux travaux. De toute façon, les travaux il faut les planifier.

Il est certain que les travaux de l'église seront faits et que l'on finira l'église comme on s'est engagés. Mais on est déjà au mois d'avril et les travaux c'est compliqué.

Donc l'éclairage public, on a augmenté un peu car on avait dit que l'on voulait mettre du LED et sobriété énergétique impose donc 247 000 €

les travaux de voirie, 1 617 000 € cela paraît beaucoup parce qu'en fait il y a toutes les rues à refaire mais il y a l'enfouissement de l'entrée Sud avec la rue Carnot, c'est payé par le département les travaux, mais l'enfouissement on a du payer quand même, la petite somme qu'on a dû payer c'est 675 000 € par rapport à tous les travaux,

M. Sergent « *Est-ce que dedans il y a les travaux sur mercuriale par exemple des travaux qui ont été confiés à l'entreprise Ramery qui est adjudicataire des travaux sur mercuriale, est ce que cela à une incidence là-dedans où cela est à part ? C'est fameux 400 000 € de travaux»*

M. Boutleux « *Les 1 617 000 €, c'est dedans. C'est-à-dire que pour la voirie, on avait dit lorsqu'on était élus que l'on avait 2 000 000 € et que l'on faisait 500 000 € par an mais c'est vrai honnêtement on a dit 500 000 € mais on a dépassé un peu tous les ans. C'est pour ça qu'en 2023, on fera peut-être un petit peu moins que 500 000 € de voirie. »*

M. Sergent « *De toute façon, l'imputé c'est de 2 000 000 euros. »*

M. Boutleux « Oui c'est ça, sur quatre ans mais on compte continuer la voirie, il y a encore du travail.

« Enveloppe de structuration et d'entretien défense incendie, 46 000 euros c'est particulier il y a La Ronville sur la route pour aller à la Slack, il y a 30 000 euros là où il y a un problème.

L'AD'AP c'est pour les personnes à mobilité réduite au niveau des bâtiments de faire un peu les travaux par rapport à ça

Le stationnement, ce sont bien évidemment les horodateurs 73 250 €

La vidéosurveillance j'en ai parlé tout à l'heure 583 000 € mais il y a 340 000 € + le remboursement de la TVA, on n'arrive pas loin de ce qui avait été prévu par terminus et ensuite il y avait quand même des travaux à faire sur les vidéos que nous on avait avant, tout a dû être revu.

Et l'acquisition de défibrillateurs qui seront en extérieur.

Mme Papyle « Je voudrais quand même remarquer que par rapport au budget de l'année dernière, le budget de la sécurité intérieure, pour moi, explose. C'est-à-dire qu'il augmente de plus de 160% d'après mes calculs. Il parle de 187 080 € en 2022 à 680 785 € en 2023. Certes tout ce qui est défense incendie etc on va pas chipoter ce n'est pas le plus cher Mais les caméras vidéosurveillance je les dit et vous le redit, vous ne nous avez pas donné tout à fait la même explication en commission lors du précédent Conseil, vous n'êtes pas certain de certaine subvention et moi ce que je remarque c'est que pour un tel dispositif voulu ou encouragé je ne sais pas trop, au niveau National, par le Ministère, et ben de fait il y a quand même un reste à charge important pour les communes. »

M. Boutleux « Mais enfin je vous ai déjà expliqué sur les 583 000 € ce qui reste à charge. Et ensuite si vous voulez il faut bien savoir que les budgets d'une année sur l'autre, par rapport à certaines enveloppes, ils peuvent évoluer. C'est-à-dire que vous pouvez très bien une année faire une enveloppe sur la voirie et l'année suivante faire moins de voirie. Pour l'église c'est pareil, on n'est pas obligé, on ne peut pas comparer d'une année sur l'autre. Cette année, on a fait des travaux sur le stade de football toute la palissade on en a eu pour 100 000 €, si on dit que cette année on fait 50 000 € vous allez dire qu'on a baissé de 50 000 €, non. On a fait 100 000 €, on fait la suite. Ou alors on augmente dans ce cas-là. »

M. le Maire « Dans les caméras, il y a quand même 450 000 € qui sont financés pour l'instant à 100 % donc ça c'est important de le dire à tout le monde c'est dans le dispositif terminus, et au-delà de ça, nous il nous reste c'est vrai qu'à la commune on n'en a pour à peu près 130 000/ 150 000 € de caméras à remettre à niveau parce qu'il n'y a plus rien qui fonctionne, ça on n'y peut rien c'est tout, et sur les 150 000 € à peu près on a énormément aussi de subventions donc on pourra vous dire à la fin oui effectivement on peut pas dire à l'instant T toutes les subventions qu'on va voir. On vous dira la prochaine fois vous le saurez. Mais reste à charge à la commune, il restera 30 / 40 000 €. Il ne faut pas passer à côté. »

M. Sergent « Enfin, il faudra voir à la fin si c'est vraiment efficace sur la recherche des vandales, pour le vandalisme. Il faudra faire un rapport là-dessus à la fin.

M. le Maire « Il y a des réquisitions qui sont faites par la police pour visionner les caméras quand il y a dépôt de plainte. Tout Wimereusien peut déposer une plainte lors d'un cambriolage, on pourra remonter avec ces caméras sur les passages de voitures avec les plaques d'immatriculation donc ça ce n'est pas négligeable et de mémoire, il y a eu quelques cambriolages qui ont été identifiés. On est allés jusqu'au bout grâce aux caméras, avec le peu de caméras qui fonctionnaient. »

Mme Papyle « Il y a eu un cambriolage donc la caméra vidéo protection n'a pas protégé mais simplement surveillé

M. le Maire « Mais on arrive quand même à attraper les lascars qui cambriolent, c'est quand même le but »

Mme Papyle « Les lascars, on ne va pas en reparler à la place de la Police, ce n'est pas le sujet, ce n'est pas le propos, ce n'est pas le lieu, je voulais juste dire que c'est un constat quand un peu plus tard si vous le permettez, je ferais une synthèse un petit peu du budget, quand il y a des postes budgétaires qui sont en réduction, moi je trouve que ce poste-là est en augmentation très importante et cela méritait de le souligner. C'est votre choix mais c'est simplement un constat. »

M. le Maire « On n'y reviendra pas l'année prochaine, on va dépenser autre chose dans d'autres services, c'est le but. »

M. Boutleux « Bon on passe à la suite, enveloppe pour les activités culturelles et sportives : vous avez terrain de basket, terrain de pumtrack, chalet pour les manifestations, les vieux mobiles et le matériel sportif.

M. Sergent « J'ai un commentaire à faire. On n'a pas fait de commissions sportives depuis longtemps, les décisions qui sont prises, vous les prenez-vous, y a-t-il eu une consultation ? En commission urbanisme, vous dites on fera ça, on fait ça.

Je ne sais pas quelles sont les attentes exactes des jeunes et des moins jeunes sur ces investissements et de fait, de leur situation. On a parlé lundi du terrain de basket 3 x 3 qui va se trouver à côté des 2 salles de sports. C'est vraiment une concentration sportive ! Est-ce qu'il n'aurait pas été plus judicieux de le mettre à un autre endroit ! C'est un exemple. Je ne vais pas revenir sur le pumtrack et l'envahissement du gris sur le végétal dans ce coin-là, c'est dans les questions orales. Après la culture et chalets pour les manifestations, je ne vois ce que cela amène à la culture, une billetterie, je n'en sais rien. Je ne comprends pas les commissions sportives devraient être le reflet des attentes de la population notamment sur les choix que vous prenez. »

M. le Maire « Sur ses choix là, c'est des choix de notre programme sur lequel on a été élu donc je suis désolé. C'était dans notre programme donc on l'a mis en place et je pense qu'on n'a pas de commission à faire sur notre programme. Si il y a d'autres choses à faire, effectivement, on fera des commissions sportives mais dans ces cas-là on est élu pour faire notre programme on le fait au fur et à mesure et ça, c'en est un. »

M. Sergent « On ne va pas remettre ça sur le programme. Votre programme était un tract électoral. Excusez-moi »

M. Boutleux « Faut voir aussi qu'on est dans une année très olympique, il y a des subventions pour les équipements sportifs et si on ne fait pas ça cette année ce n'est pas l'an prochain. Il y a des fois, c'est pratiquement imposé par la situation. Le basket 3 x 3 va être aux jeux olympiques et évidemment ça lance à partir de ce moment-là pour avoir des subventions. »

M. Sergent « Vous êtes en droit de faire une commission extraordinaire sur certain sujet quand il y a une urgence mais que l'on soit informé. Là, on n'est pas informé et on est devant le fait accompli. En commission urbanisme, le terrain de pumtrack est là, on est déjà en avant-projet donc il y a eu des choix de fait, on n'est pas au courant.

M. le Maire « Après sur le terrain 3 x 3 c'est vrai, que l'on a fait une concentration au niveau des salles de sport mais dans les quartiers du baston près de la forêt des enfants, vous remarquerez aussi, je ne sais pas si vous y allez, on a fait quand même un terrain de basket aussi à l'extérieur pour le quartier qui là-haut.»

M. Sergent « Monsieur le Maire, n'ayez pas peur je monte les côtes aussi de temps en temps. »

M. le Maire « Bon ben c'est bien. Donc effectivement on n'en a pas fait sur le bas. Peut-être qu'aux jardins de la Baie Saint Jean, on pourrait peut-être envisager un terrain de basket 3 x 3. Il y en aurait sur le bas si c'est que vous voulez. »

M. Sergent « Là, où la terre est labourée par exemple !

M. Boutleux « Et le pumtrack, en fait pendant longtemps on avait parlé d'un skate Park et vous étiez d'accord pour un skate-park et pourquoi on n'a pas fait de skate-park car c'est plus bruyant, c'est plus dangereux et c'est passé de mode. Le pumtrack c'est pour les enfants de tout âge et même pour les adultes. »

Mme Rousseau « Vous pouvez peut-être expliquer pour les personnes qui n'étaient pas là en commission, ce qu'est un pumtrack. »

M. Boutleux « Un pumtrack, c'est un circuit vallonné. En fait un pumtrack, c'est des vélos, des trottinettes, des skates et c'est un circuit qu'on va faire où il y a des espaces verts autour, c'est baigné dans des espaces verts. Tandis qu'un skate-park c'est quoi, vous l'avez déjà vu dans les villes, c'est du bétonné. Là, on est parti sur quelque chose de plus nature. Il faut bien voir que les enfants ont besoin de ce type d'aménagement.

Sinon on se plaint qu'ils vont faire du vélo sur la digue, là ils pourront le faire sur le pumtrack, c'est autre chose et pour eux c'est plus intéressant parce qu'il y a un exercice physique et il ne faut pas oublier que tous les exercices physiques sont importants qu'il va falloir prendre en charge pour les enfants parce que les résultats sont catastrophiques au niveau des activités physiques des jeunes. C'est vu dans la Région et c'est encore plus au niveau national, avec la crise sanitaire les enfants ne font plus d'exercices donc là c'est vrai que c'est une politique c'est un choix qu'on fait de faire des activités physiques comment on fait des activités culturelles.

Les deux chalets qu'on a pris pour le marché de Noël mais c'est deux chalets pliables pour le marché de Noël qui serviront l'été dans les différents endroits de la Commune pour différentes activités. C'est pensé ce qu'on fait quand même. »

M. Sergent « Oui, vous pensez tout seul. »

M. Boutleux « C'est déjà bien. »

« bon donc je termine avec les services techniques. Je ne fais pas de commentaire sur le service technique, c'est 387 000 €. Vous pouvez lire matériel logiciel informatique 96 000 €. Ça c'est important, c'est une dépense importante c'est pour mettre en sécurité la Commune. Vous voyez moi ça me gêne les 96 000 € je préfère les mettre dans le sport mais il faut le faire. Enveloppe pour l'aménagement des quais, c'est pour une étude de 1 000 094 000 €.

Intervention de Mme Papyle « M. Boutleux, je suis quand même étonnée que dans ce document à propos de l'enveloppe de l'aménagement des quais, une très grosse enveloppe. Vous parlez d'étude pour la construction du Bureau d'Information Touristique Intercommunal. Les Bureaux d'Informations Touristiques Intercommunaux relèvent de la compétence C.A.B. donc je ne comprends pas bien pourquoi la Commune financerait une étude voir la construction d'un Bureau Touristique. »

M. Boutleux « Alors le bureau d'information touristique devait être rénové comme il a été fait dans les autres communes à Boulogne, le Portel, Hardelot.

On a refusé au niveau de la C.A.B. la réhabilitation de l'Office de Tourisme tel qu'il est là. On trouve que sur les quais ce n'est pas terrible et à l'intérieur, ce n'est pas très pratique donc on a refusé, on a demandé à la C.A.B. qu'elle nous verse le prix de la réhabilitation dans ce qu'on va faire à l'Office.

Donc la C.A.B. prend une partie, il est évident que la C.A.B. ne va pas prendre la partie complète puisqu'on veut faire un Bureau d'Office de Tourisme et une salle pour la mairie au-dessus. »

M. le Maire « Nous sommes propriétaires des murs, voilà la différence par rapport à certain office du tourisme »

Mme Rousseau « Oui mais ce n'est pas un office de tourisme ? »

M. le Maire « C'est Intercommunal. »

Mme Rousseau « Depuis quelques années on n'appelle plus ça un Office de Tourisme. »

M. le Maire « Ils utilisent les lieux. »

Mme Rousseau « C'est un bureau d'information. »

Mme Papyle « De fait, c'est la Commune qui va payer un Bureau qui va servir à la C.A.B. avec un petit peu de fond peut-être. Mais je suis désolée si on me dit que mon voisin paye l'accès à un garage, je ne vais pas lui payer le garage. Je ne comprends pas la logique. »

M. Boutleux « La logique, c'est que l'office de tourisme tel qu'il est là, moi je trouve qu'il défigure toute l'entrée des quais. A un moment il faut savoir se débarrasser de verrues. »

Mme Papyle « Ce n'est pas le fond du problème M. Boutleux ! »

M. Boutleux « Ben si, mais vous savez au niveau de la C.A.B., il a fallu qu'on se batte pour dire qu'on voulait le réhabiliter. Nous on préfère avoir l'argent pour faire autre chose. »

M. Papyle « Moi je comprends votre logique, pourquoi pas si c'est pour faire quelque chose mais je vous dis tout simplement qu'au niveau financement et étude, la Commune finance quelque chose qui relève de la compétence C.A.B. »

Il suffit d'aller voir dans le règlement intérieur de la Communauté d'agglo, le Tourisme fait partie d'une compétence à la fois obligatoire et optionnelle. On est en plein dedans. »

M. le Maire « La C.A.B. finance le fonctionnement et les bâtiments, c'est la mairie c'est communal. »

Mme Papyle « Non quand il y a eu une reprise en compétence de la C.A.B ? Les Offices de Tourisme ont été, en accord avec les communes, repris par la Communauté d'agglo du Boulonnais. »

M. le Maire « Le fonctionnement c'est bien la C.A.B. qui l'utilise puisqu'ils mettent leur personnel, qui habillent l'intérieur. Nous on a les murs avec une salle qui sera à l'étage. »

Mme Papyle « Non normalement la Commune a signé un contrat avec la C.A.B. pour remettre en quelque sorte les clés de l'Office de Tourisme. Tous les Offices de Tourisme qui sont sur la C.A.B. »

M. Boutleux « Mais l'agrandissement que l'on va faire sur le côté de la mairie, c'est plus que l'office de Tourisme puisqu'on va récupérer des bureaux en bas et on va faire une salle en haut donc on ne peut pas dire que c'est juste l'Office de Tourisme. »

M. Sergent « Ce serait sympa que l'on parle de cela en commission urbanisme moi je viens de découvrir qu'il va y avoir une salle au-dessus de l'office de tourisme. Je ne sais pas si tous les Wimereusiens ont bien compris ce qui intéressait les travaux sur les aménagements des quais, quelle sera l'implantation exacte etc. On fait des commissions, si on ne nous dit rien ce n'est pas la peine. »

M. le Maire « Eviter de claquer le micro parce qu'après il y a des répercussions

M. Sergent « Cela me calme »

M. le Maire « Oui mais après c'est Linda qui a les oreilles qui cloche. On passe au vote. Y a-t-il d'autres questions ? »

Mme Papyle « Est-ce que je peux permettre de faire une déclaration au sujet du vote du budget, s'il vous plaît ? »

M. le Maire « Allez-y ! »

Mme Papyle « Monsieur le Maire, Chers Collègues, Conseillères et Conseillers Municipaux, nous constatons que le budget prévisionnel comprend une augmentation des recettes des impôts directs de environ 500 000/600 000 euros en tenant compte d'un éventuel maintien du taux d'imposition à 65,11 % que vous envisagez. En dépit de ce constat, nous observons que le budget de fonctionnement prévoit une baisse sensible du budget comme le budget du CCAS, celui du Centre Socioculturel soit une baisse du budget de fonctionnement qui concerne les services au bénéfice des habitants ou les activités facilitant les liens entre les habitants. Quant au budget concernant l'électricité, énergie urbain qui augmente très fortement et vous l'avez dit, il augmente effectivement de plus de 111 % celui du chauffage urbain de 211 %. C'est le calcul que j'ai retrouvé dans le budget prévisionnel. Mais quels ont été depuis 3 ans vos projets, vos réalisations concernant l'économie d'énergie, la sobriété et quels ont été vos plans et quels sont vos plans pour amorcer la transition écologique inscrite pourtant dans le plan climat-air-énergie adopté le 15 février 2021 par les Elus de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Qu'en est-il toujours à ce sujet du diagnostic énergétique des bâtiments communaux, qui, lancés en début de mandature, ne nous a toujours pas été communiqués et les mesures planifiées chiffrés ad hoc, on ne les a pas eu. Pour exemple, nous avons évoqué cette question récemment à l'occasion d'une question orale lors d'un dernier conseil

municipal en évoquant la possibilité d'éteindre l'éclairage public au moins partiellement et en proposant l'installation d'un éclairage public photovoltaïque. Vous nous aviez répondu M. Boutleux que l'éclairage photovoltaïque n'était pas esthétique. Nous ne commenterons pas les critères subjectifs de l'esthétisme mais dans une période où l'urgence climatique et écologique s'impose, vos arguments nous laissent perplexes. Nous remarquons que le budget sécuritaire voit une augmentation sensible de plus de 200 % et si l'on considère les subventions possibles à venir, cela représente une somme pour la seule commune de 300 000 € donc une augmentation d'à peu près 150/160% par rapport au budget de l'année dernière et ce pour essentiellement un dispositif national de caméras vidéosurveillances restant de fait à la charge de notre Commune. J'en ai parlé tout à l'heure. Par ailleurs, un certain nombre de questions se posent, d'une part concernant le budget de la culture et des animations, nous avons demandé à plusieurs reprises en commission la communication de dépense engagée pour chaque manifestation. Notre demande est restée sans réponse et nous avons donc sollicité l'avis de la Sous-Préfecture. Sans retour de votre part après cette démarche nous avons donc saisi la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Celle-ci nous a répondu le 14 novembre 2022 en vous communiquant une copie de sa réponse. Le courrier conclut je cite « le livre III des Relations entre le Public et l'Administration garantie à toute personne un droit d'accès aux documents administratifs existant ou susceptible d'être obtenu par un traitement automatisé d'usage courant. » La commission conclut alors par un avis favorable à la communication des documents sollicités. Or, à ce jour, et ce malgré des sollicitations verbales, nous n'avons toujours pas obtenu les documents demandés. Pourquoi ? Y a-t-il des choses à cacher ? Lesquelles ? D'autre part, concernant le budget d'investissement, nous avons mainte fois réclamé un plan pluriannuel pourtant évoqué systématiquement dans le rapport d'orientation budgétaire sans que nous en ayons connaissance. Et pourtant cette année nous remarquons que vous envisagez de dépenser plus de 1 200 000 € pour des frais d'étude. Allez-vous communiquer avec l'ensemble des habitants enfin à ce sujet ? Des communes proches de chez nous s'y essaient, visiblement avec succès, comme le relate récemment la Presse.

Ensuite, nous constatons que depuis 3 ans, vous avez contracté deux emprunts pour un montant total de 2 500 000 € et pour cette année vous envisagez faire un emprunt de 1 000 000 € soit 3 500 000 € sur une période de 3 ans. Pourquoi ? Quels projets ? Quelles subventions et leur montant ? Nous vous avons demandé lors du dernier Conseil Municipal à avoir le détail pour pouvoir monter le budget c'est-à-dire le coût évalué pour chaque projet, leur subvention envisagé et leur financeur. La dette a augmenté de plus de 900 000 € donc en l'état actuel des choses nous n'avons toujours pas obtenu de réponse à nos demandes. N'ayant aucune visibilité ni aucun élément pour évaluer le bienfondé de l'endettement que vous engagez pour la Commune et dans l'intérêt des habitants, nous refusons de voter ce Budget Primitif. Merci de votre attention. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

**VOTE : 23 VOIX « POUR »
2 REFUS DE VOTE (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)**

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le budget annexe du Camping Municipal.

« Le budget primitif de l'exercice 2022 du budget annexe camping d'élève : fonctionnement 490 890, section d'investissement : 148 132,37. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_18 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE BELLA - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le budget annexe BELLA.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

**VOTE : 23 VOIX « POUR »
2 ABSTENTIONS (M. Sergent, Mme Papyle)**

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_19 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CREFO - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le budget annexe CREFO.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_20 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE CENTRE ARTISANAL D'ART - RAPPORT DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

M. Boutleux présente le budget annexe Centre Artisanal d'Art.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_21 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2023.

M. Boutleux présente ladite délibération et précise à nouveau que les taux restent les mêmes.

M. Sergent « Si je peux me permettre, vous dites que les taux sont restés les mêmes, c'est quand même passé de 42.85 à 75 avec récupération de la part du Département. Pourquoi ne pas baisser de 5% globalement? »

Mme Papyle « En sachant quand même que, de fait, la situation est loin d'être dramatique pour la Commune comme vous l'avez déjà dit à plusieurs reprises. Quand on observe un petit peu les recettes des produits fiscaux depuis 2020, 21, 22, 23, ils sont en constantes augmentations. Ce n'est pas énorme mais ce n'est pas rien. Ils augmentent en 2021 de 388 000 €, de 300 000 €, de 500 000 € en 2023 d'après vos prévisions. »

M. Boutleux « Ce n'est pas non plus négligeable lorsque l'on a des projets sur la Commune. On a quand même des projets et une dynamique sur la Commune donc c'est normal pour le moment que l'impôt reste le même parce qu'on laisse les taux identiques dans une période d'inflation, il me semble que c'est comme si l'on faisait une baisse. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

**VOTE : 23 VOIX « POUR »
2 VOIX « CONTRE » (M. Sergent, Mme Papyle-Lefébure)**

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_22 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023.

M. Boutleux expose les diverses subventions et précise que de manière générale la Commune a maintenu les subventions aux Associations alors que des collectivités territoriales ont baissé leur subvention parce qu'ils ont des problèmes de trésorerie.

M. Boutleux « Puisque vous avez parlé tout à l'heure du C.C.A.S., je précise que le C.C.A.S. établi son budget lui-même et l'an dernier il était à 260 000 et cette année, il a fait son budget à 216 000. C'est le C.C.A.S qui a fait ce budget là car il avait un reliquat de 40/45 000 €. Quant au Centre Socioculturel, je vous l'ai expliqué déjà hier Mme Papyle, au départ j'avais demandé à la directrice si elle pouvait baisser un peu les subventions car en octobre novembre, quand il s'agissait de faire le budget on ne savait pas non plus où on allait vu les conditions économiques. Elle a donc fait une baisse de demande de subvention mais entretemps je les revues par rapport à des activités qu'elle va faire en périscolaire au mois de septembre donc il y aura une DM. Deuxième point, la CAF avant donné une subvention à la mairie et on redonnait cette subvention au Centre Socioculturel. Aujourd'hui, le Centre Socioculturel touche directement la subvention qui devait être 7 000 € donc au total, le Centre Socioculturel a une augmentation de subvention. »

Mme Papyle « Moi ce qui m'inquiète quand même par rapport au CSC c'est que tout à l'heure on va voter une convention entre le CSC et la Commune et très concrètement ? par rapport à cette structure, je crois savoir qu'elle est subventionnable effectivement par la CAF moyennant un projet global. Ma question est toute bête, si la mairie ne donne pas de subvention dans un premier temps à hauteur de ce qui a été donné, est-ce la CAF va poursuivre son subventionnement ? »

M. Boutleux « on est en discussion pour le périscolaire, je vous l'ai dit hier, par rapport à la garderie des enfants, il y avait quelque chose qui n'était pas cohérent entre toutes les écoles. Il y a des endroits où c'est du personnel de mairie qui le fait il y a des endroits où c'est le CSC, d'autres où c'est des enseignants. Il faut donc mettre un peu d'ordre dans tout cela. On est en relation avec le CSC, la Présidente et la Directrice pour revoir les choses dès le mois de septembre, on va voir un petit peu comment cela va fonctionner. Mais de toute façon ils ont eu la subvention de la CAF et pour le périscolaire, cela serait intéressant pour eux d'en faire. »

Mme Papyle « Dernière chose, je ne comprends pas pourquoi effectivement c'est la Commune qui percevait la subvention CAF sur un projet du CSC qui a sa propre gestion et un conseil d'administration. »

M. Boutleux « C'était comme ça. Cela vient de changer cette année. »

Mme Papyle « Et pourquoi cela a changé ? C'est la CAF qui a changé son mode de fonctionnement ? »

M. Boutleux « Oui c'est la CAF qui a changé ce n'est pas nous. C'est la CAF qui a changé son mode de fonctionnement c'est-à-dire qu'elle verse directement. »

Mme Papyle « Si je peux en terminer avec les asso j'en avais fait la remarque en commission, c'est vous qui avez dit qu'il y a des associations sportives comme le futsal par exemple qui n'avaient pas rendu de dossier et j'avais fait la remarque que l'harmonie municipale de Wimereux avait effectivement une subvention mais que la musique de Wimereux qu'il n'y avait plus rien. »

M. Boutleux « Ce n'est pas plus rien, ils n'ont pas déposé de dossier. »

Mme Papyle « Non mais moi je vois un tableau où l'année dernière il y avait les deux structures et cette année y'en a plus qu'une. »

M. Boutleux « De toute façon je vais les revoir. Mais il faut déposer un dossier ce n'est quand même pas nous qui sommes responsables. »

M. le Maire « Toutes les associations savent très bien qu'il faut déposer des dossiers à partir d'une certaine date. En plus, on a donné un délai plus important. Avant c'était fin décembre, maintenant c'est fin janvier pour qu'ils clôturent leur compte et qu'ils aient le temps en janvier de faire leur demande. Je pense que l'on a été quand même suffisamment large. Ils sont tous au courant qu'il faut faire leur demande pour le budget. Et pendant l'année, comme M. Boutleux le signale, s'il y a un souci on interviendra, on ne va pas les laisser tomber, c'est évident. »

M. Boutleux « le futsal ils sont montés de division l'an dernier. Ils occupent la salle Jean-Pierre Butel régulièrement. Ils ont monté de division, ils font des déplacements mais ils ne demandent pas de dossier de subventions. Mais forcément on va les aider. »

M. le Maire « C'est pareil le tennis ne demande pas des fois de subvention parce qu'il n'en pas besoin. Ils nous le disent car ils peuvent s'autofinancer avec les sponsors et le mécénat. Beaucoup de monde demande du mécénat c'est d'actualité, pour remplir les caisses. »

M. Boutleux « Ensuite on fait beaucoup de travaux. Centre Régional de Voile changement de fenêtres 20 000 € cette année. Le Tennis Club, dans un ou deux ans quand il va falloir changer toute l'enveloppe cela va chiffrer parce lors de tempête, avec les tôles cela devient compliqué. Le foot, l'an dernier, on a mis 100 000 €. On ne peut pas dire que l'on aide pas les associations.

Mme Papyle « Est-ce que l'on ne peut pas travailler sur des critères d'octroi de subvention en commission finance par exemple ? »

M. Boutleux « Les critères on regarde d'abord le nombre d'adhérents, si c'est des jeunes. »

Mme Papyle « Vous êtes en train de nous donner des informations qui ont déjà été demandé au Conseil Municipal, pas par moi d'ailleurs. »

M. Boutleux « Ben je vous donne les infos ? »

Mme Rousseau « J'ai une question par rapport à ça de la part de mes colistiers qui sont absents et excusés ce soir, par rapport à l'ASW et EUROPALE, 2 clubs forts de Wimereux, je ne suis pas très sportive ni en foot ni en basket, comment se justifie l'écart de subvention 16 200 et 5000 ?

M. Boutleux « L'an dernier le basket a demandé 3 000. On a déjà fait une augmentation. Europale est une association très dynamique et qu'on les aide enfin c'est du travail. A chaque fois que l'on a une manifestation, on leur propose de tenir par exemple à la fête de la Moule, ils se font des recettes. Après il y a l'occupation de la salle qui est faite. On a augmenté mais c'est pas une année où l'on va faire de folle augmentation »

Mme Rousseau « Mais c'est la différence. »

M. Boutleux « ça a toujours été. Le foot avant c'était plus. »

M. le Maire « Après Europale, là ils ont leur gros tournoi, le TIB, gratuitement ils logent plein de gamins dans tous nos mobiles homes. Ça c'est quand même une subvention car pendant ce temps-là, on ne peut pas louer. On est en saison, je vous ressortirais les chiffres mais cela chiffre énormément des weekends ou on ne peut pas louer. On leur prête gratuitement 3/ 4/ 5 mobiles homes il me semble. C'est comme une subvention sinon dans ce cas-là on leur donne l'argent et ils payent le camping, c'est ridicule c'est notre camping. On leur donne la possibilité de faire la fête de la moule. Ils ont le courage de le faire et ils le font bien »

M. Sergent « On est quand même un des rares pays où il y a beaucoup d'associations qui ont des subventions et sans les associations, je ne sais pas comment cela se passerait par contre je pense que cela mérite, on a déjà posé la question, vous nous aviez dit que

vous faisiez comme ça, des critères d'attributions, cela me paraît important que les associations aient des projets. Vous formulez, il y a le nombre d'adhérents, il y a les manifestations, il y a ce qu'ils apportent à la Ville. Cela devrait être décliné on devrait déjà en discuter dans je ne sais pas dans quelles commissions. »

M. Boutleux « *Il y a des dossiers, on regarde les dossiers quand même. »*

M. Sergent « *Il y a des critères d'attribution comme dans les marchés publics. »*

M. le Maire « *On a un projet de travail avec les associations. Je ne vais pas le développer là mais c'est un projet pour que l'on soit un peu plus proche des associations et que les associations soient un peu plus proches de nous également. »*

M. Sergent « *C'est très bien on pourra en parler. »*

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_23 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - CONVENTION GENERALE 2023.

M. Boutleux présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Papyle.

Mme Papyle « *Pas des questions, mais juste la communication d'un état d'âme, quand j'ai vu la convention, franchement, je ne vais pas dire que cela m'a amusé ce n'est pas vraiment le mot mais quand on voit les annexes qui sont proposés au dos du document et qu'on voit ce que l'on demande au centre Audrey Bartier. Ben c'est tout à fait ce que l'on aimerait que vous nous donniez comme information quand vous parlez de vos projets d'investissements sur les quais à savoir qu'il faut donner un objectif, le public visé, les moyens mis en œuvre, la localisation. C'est des petites choses comme ça quand on a un projet ou un programme d'actions culturelles, n'importe lequel, et quand on manipule de l'argent public il est tout à fait normal, effectivement de mettre les choses au clair et puis à la fois par rapport aux partenaires mais aussi au public et au contribuable. Je me dis tiens, le Conseil Municipal, je me mets dedans, on est en train de voter une convention en demandant à ce qu'il répondent à un certain nombre de critères et ben nous Conseillers municipaux aimerions bien être logés à la même enseigne c'est-à-dire avoir aussi des petites fiches « actions » « projets » avec un certain nombre de critère que vous pourriez annoncer. On l'a demandé la dernière fois à propos des subventions par rapport au grand*

projet avec le montant estimé etc., on l'a pas ben voilà c'est un truc tout bête mais je pense que cela simplifierait beaucoup de chose dans la compréhension notamment des finances de la Commune en général. C'est juste un aparté. Merci. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_24 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire présente ladite délibération.

La constitution de provisions dans le cadre des contentieux est une dépense obligatoire pour les communes.

En séance du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal a constitué une provision de 2 500 € (*deux mille cinq cent euros*) sur le budget de la Commune au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans l'attente du jugement d'un permis de construire auprès du Tribunal Administratif de Lille (Dossier TA n° 1809726-1) :

Le jugement est intervenu. Il est devenu définitif. La ville n'a pas été condamnée. Aussi, il y a lieu de reprendre la provision, objet de la présente délibération.

M. Sergent « *C'est quelle affaire M. le Maire ?* »

M. le Maire « *Je vous transmettez.* »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_25 : REPRISE DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire présente ladite délibération.

La constitution de provisions dans le cadre des contentieux est une dépense obligatoire pour les communes.

En séance du 12 décembre 2019, le Conseil Municipal a constitué une provision de 4 000 € (*quatre mille euros*) sur le budget de la Commune au titre des frais exposés (article L. 761-1 du Code de Justice Administrative) dans l'attente du jugement d'un permis de construire auprès du Tribunal Administratif de Lille (Dossier TA n° 1904238-1). Le jugement est intervenu. Il est devenu définitif. La Ville n'a pas été condamnée.

Aussi, il y a lieu de reprendre la provision, objet de la présente délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_26 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire présente ladite délibération.

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les Communes.

Conformément à la réglementation, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux en cours.

En l'occurrence, il s'agit d'un contentieux contre un Permis de Construire.

Pour cela, il est proposé de constituer une provision de 1 500 € au titre des frais exposés.

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_27 : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT - CONTENTIEUX.

M. le Maire présente ladite délibération.

La constitution de provisions est une dépense obligatoire pour les Communes.

Conformément à la réglementation, il y a lieu de constituer des provisions dans le cadre des contentieux en cours.

En l'occurrence, il s'agit d'un contentieux contre un Permis de Construire.

Pour cela, il est proposé de constituer une provision de 4 000 € au titre des frais exposés.

Cette provision sera ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Les crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Mme Papyle « C'est à quel propos ? »

M. le Maire « Je vous apporterai la réponse rapidement. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des questions, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_28 : SURVEILLANCE DE LA ZONE DE BAINNADE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS FORMES PAR LA SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER POUR LA SAISON ESTIVALE 2023 - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Devin présente la délibération concernant la surveillance de la plage pour la saison estivale 2023.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_29 : RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS (M.N.S.) DURANT LA SAISON ESTIVALE 2023.

M. Devin présente la délibération concernant le recrutement pour faire face aux besoins saisonniers pour la saison estivale 2022.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_30 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION DE POSTE.

M. Boutleux présente ladite délibération et explique qu'il y a un agent qui était à 28 H qui est passé 35 H, il y a donc suppression du poste à 28 H. Il y a également une personne qui a démissionné, qui va entraîner la création d'un poste au mois de septembre.

M. Sergent « On pourra avoir le tableau modifié des effectifs. »

M. Boutleux « Avec toutes les catégories ? »

M. Sergent « Oui. »

Mme Papyle « Cela va se faire en 2 phases ? Je n'ai pas compris ? »

M. Boutleux « En fait il y avait un agent qui faisait 28 H donc pour le passer à 35 H, on a supprimé le poste à 28 H. et là, on a créé un poste à 35 H. C'est compliqué car on a toujours l'impression que ça bouge tout le temps. »

M. le Maire « Il y a des communes qui le font en fin d'année. Nous on le fait au coup par coup pour être carré en fin d'année. C'est mieux d'être à jour tout le temps. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Jougleux, 3^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_31 : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE) - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET LA FONDATION DU PATRIMOINE - ANNEE 2023.

M. Jougleux présente ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Devin, 7^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_32 : ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.)

M. Devin présente ladite délibération.

M. le Maire « Y a-t-il des questions ? »

M. Sergent « Nous, on ne peut pas s'opposer à la protection des agents de la municipalité. On était contre les armes, il faut au moins qu'ils soient protégés. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_05_04_33 : FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE « JEANNE D'ARC » - ANNEE 2023.

M. Boutleux expose ladite délibération.

M. Sergent « Seulement une réflexion, je pense aux écoles publiques qui ferment c'est tout. »

M. le Maire « Mais on n'a pas le choix. »

M. Sergent « Oui je sais. C'était sur le fond. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_34 : TERRAIN DE BASKET 3 X 3 - CREATION - DEMANDE D'UNE SUBVENTION.

M. le Maire présente ladite délibération et informe qu'afin d'étoffer son offre d'équipements sportifs et de loisirs de proximité, la Ville va créer un terrain de basket 3 x 3 extérieur. Situé près des salles de sports, il est susceptible de bénéficier d'accompagnements financiers de la part de collectivités (Région, Département) et de l'Etat (Agence Nationale du Sport).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_35 : PARCOURS DE PUMPTRACK - CREATION - DEMANDE D'UNE SUBVENTION.

M. le Maire présente ladite délibération et afin d'étoffer son offre d'équipements sportifs et de loisirs de proximité, la Ville va créer un parcours de pumptrack extérieur. Situé rue Mitterrand, il est susceptible de bénéficier d'accompagnements financiers de la part de collectivités (Région, Département) et de l'Etat (Agence Nationale du Sport).

Je vous demande de m'autoriser à solliciter lesdites subventions.

M. le Maire « *Y a-t-il des questions ?* »

M. Sergent « *On a souhaité s'exprimer sur ces 2 éléments, terrain de basket 3 x 3 et le parcours pumptrack. On aurait bien aimé participer à leur élaboration et à leur emplacement.* »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_36 : REGION DES HAUTS-DE-FRANCE - AMI - « REDYNAMISATION CENTRES-VILLES CENTRES-BOURGS - CANDIDATURE DE LA VILLE DE WIMEREUX.

M. le Maire présente ladite délibération.

M. Sergent « *Je suppose que cela amène des financements ?* »

M. le Maire « *Oui bien sûr. Cette délibération nous apportera 1 000 000 € de financement que l'on ira chercher dans des tiroirs sur différents endroits de la Commune suivant ce qu'on veut faire.* »

Monsieur le Maire souligne que ce serait bien de reprendre le règlement intérieur du Conseil Municipal et de prendre la parole chacun son tour.

Mme Papyle « *Je vous ai coupé et je vous prie de m'excuser Monsieur le Maire. Ce que je note dans cette délibération c'est que visiblement on s'engage à respecter un environnement urbain respectueux de l'environnement et résilient au changement climatique. Moi ça me plaît ça.* »

M. le Maire « *Vous voyez tout arrive.* »

Mme Papyle « *Non mais je souligne parce que il y a des choses qu'on verra après dans les questions orales, quand on s'engage à ça, il faut vraiment aller jusqu'au bout.* »

M. le Maire « *Vous aurez les réponses à vos questions orales.* »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_05_04_37 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Boutleux remercie l'ensemble du service Ressources pour le travail effectué sur le Compte Administratif et le Budget de la Ville.

Monsieur le Maire remercie son premier Adjoint pour son travail sur les finances.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser leurs **questions orales**.*

UNIQUE QUESTION posée par Mme Rousseau

La question vise l'aménagement de places de stationnement rue du Capitaine Ferber, entre la rue du Maréchal Juin et la rue Léon Fayolle.

Actuellement 2 places sont marquées au sol alors qu'il apparaît, tout en respectant les règles de sécurité et le code de la route, que 3 autres places pourraient être créées :

- Une place le long de la Villa « Trou Normand »
- Deux autres entre le garage de la Villa « Jeanne-Henri » et la rue Léon Fayolle.

Monsieur le Maire, à un moment où la question du stationnement proche de la digue reste pendante et à la demande des riverains, ces 3 places pourront-elles être aménagées ?

Réponse de M. le Maire :

Votre question est pertinente et très constructive, je vous en remercie.

Je me suis déplacé avec mes services sur place et il s'avère que nous pouvons, et, « allons » ajouter une place devant la Villa « Trou Normand » ainsi qu'une place devant la Villa « Jeanne-Henri » dans le respect des règles de sécurité et du code de la route.

Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes »** afin de poser leurs **questions orales**.

M. Sergent tient à s'excuser suite à la remarque de Monsieur le Maire sur la prise de parole.

QUESTION N° 1 posée par M. Sergent

Monsieur le Maire,

Des habitants s'étonnent qu'en pleine période de nidification les arbustes soient « décapités » sur les espaces municipaux.

Nous n'évoquons pas le massacre à la tronçonneuse des talus SNCF qui sont toutefois situés sur le territoire de Wimereux. Un article de la Voix du Nord précisait que cette opération avait été effectuée pour éviter le dépôt de feuilles sur les rails et permettre l'accès aux voies des agents d'entretien SNCF.

Ne pouvait-on pas dans les deux cas procéder à un élagage circonstancié ?

Réponse de M. le Maire :

En ce qui concerne la nidification, la réglementation en vigueur ne s'applique qu'aux agriculteurs qui eux, ont obligation de stopper la taille des haies du 1er avril au 31 juillet (pour votre information, arrêté du 24 avril 2012 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).

Pour notre part, il ne s'agit que d'une recommandation. Néanmoins, nos coupes ont été faites avant le 15 mars.

Vous faites certainement allusion à la haie qui a été taillée le long du stade de foot, où la population apprécie la belle vue sur notre magnifique Commune.

Je vous informe que cette haie était en mauvais état. Son élagage va lui permettre de stimuler sa croissance, sa floraison, afin d'accueillir nos petits oiseaux et insectes.

Concernant le massacre à la tronçonneuse des talus SNCF, ce n'est pas à moi de vous répondre. Je vous invite donc à leur écrire en prenant votre plus belle plume.

QUESTION N° 2 posée par Mme Papyle

Monsieur le Maire,

Des habitants sont surpris et s'étonnent du très mauvais état de la pelouse du Jardin de la Baie St Jean qui souffre régulièrement de l'installation de structures à des fins d'opérations commerciales.

Les Jardins de la Baie Saint Jean sont en effet un espace de repos, d'observations, de convivialité.

Avez-vous observé sa fréquentation ?

Avez-vous remarqué que des parents s'y retrouvent avec leurs enfants après l'école ? Avez-vous observé que des groupes d'adultes plus ou moins âgés s'y retrouvent aux beaux jours ?

Avez-vous remarqué que de petits groupes avec ou sans enfants, voire des touristes, s'y attardent et se promènent autour des carrés de végétation ? Se posent sur des bancs pour y lire, se reposer discuter ?

Quelles solutions envisagez-vous pour :

- Revaloriser les espaces « pédagogiques » et de découvertes des différentes espèces végétales, dans l'espace des carrés ?
- Respecter la préservation de cet espace vert remarquable, très apprécié, espace dont la nature même n'est pas de devenir une plaine d'animations commerciales ni de jeux ?

Réponse de M. le Maire :

Depuis notre élection, nous avons montré que nous étions attachés à ce lieu : remise en état, entretien des jardins et réhabilitation des Salons.

Effectivement, depuis que nous sommes élus, nous faisons vivre cet espace.

La pelouse dont vous soulignez le très mauvais état, se trouve derrière la salle de la Baie Saint Jean où nous priorisons toutes nos manifestations sportives, culturelles commerciales que j'assume parfaitement.

Par contre, de l'autre côté du ponton, l'espace vert est remarquable. Vous avez le sens de l'observation.

Je vous remercie :

- *de remarquer sa fréquentation*
- *de remarquer que des parents s'y retrouvent avec leurs enfants après l'école*
- *d'observer que des groupes d'adultes, plus ou moins âgés, s'y retrouvent aux beaux jours*
- *et de remarquer que des petits groupes avec ou sans enfants, voire même des Touristes, s'y attardent et se promènent autour des carrés de végétation, se posent sur des bancs pour lire, se reposer, discuter.*

Par votre démonstration, cela prouve que l'endroit est très apprécié de nos petits écoliers et de nos Wimereusiens.

Merci à nos jardiniers de la valorisation de cet espace ouvert à tous.

Peut-être que les animations gênent certains voisins !

QUESTION N° 3 posée par M. Sergent

Monsieur le Maire,

Nous nous étonnons des travaux engagés par le Département dont vous êtes un des représentants, travaux intéressant « l'Aire du bon Air » et ce malgré les réserves et prescriptions du permis d'aménager No P.A. 62893 22 00003.

Ainsi celui de l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F) :« Projet non conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial... »

Prescriptions : «Des végétations basses devront être plantées sur les franges extérieures du parking tout en préservant les cônes de vue repérées »

Celui de la Préfecture : « Ma décision de ne pas soumettre le projet à la réalisation d'une étude d'impact sous réserve d'augmenter le nombre d'emplacement équipés d'une borne de rechargement électrique et le nombre d'emplacement réservés aux vélos ».

D'autres remarques sur l'appartenance des lieux à une zone à proximité de Natura 2000, d'une zone naturelle d'intérêt écologique, d'un corridor écologique, au sein du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale etc.

Bien sûr malgré tout cela, vous nous répondez que le permis d'aménager est accepté!!! Dont acte.

Quid des autres projets municipaux ?

Réponse de M. le Maire :

La question posée s'appuie sur des éléments sortis de leur contexte de l'instruction réglementaire de l'aménagement d'une aire d'accueil et de stationnement située à la sortie nord de Wimereux, au Bon Air.

Vous faites tout d'abord référence à un document daté du 20 octobre 2022, issu de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais qui précise :

« Ce projet, en l'état, n'est pas conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial remarquable ou porte atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il peut cependant y être remédié. L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions. Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées, recommandations ou observations éventuelles :

Suite à la réception des compléments au dossier reçus à l'UDAP le 17 octobre 2022, l'avis sur le présent dossier est modifié comme suit : afin de favoriser l'insertion de ce projet situé en Site Patrimonial Remarquable, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

Des végétations basses devront être plantées sur les franges extérieures du parking, tout en préservant les cônes de vue repérés. »

Le second document auquel la question fait référence est un courrier de la DREAL du 8 décembre 2022, signé « pour le Préfet et par délégation le secrétaire général pour les affaires régionales, Jean-Gabriel DELACROY » :

« Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de la procédure dite d'examen au cas par cas des projets, prévue par l'article R.122-3 du code de l'environnement, le formulaire relatif au projet de requalification d'une aire de stationnement située sur la commune de Wimereux (62).

En réponse, je vous informe de ma décision de ne pas soumettre le projet à la réalisation d'une étude d'impact sous réserve d'augmenter le nombre d'emplacements équipés d'une borne de rechargement électrique et le nombre d'emplacements réservés aux vélos.

Conformément au IV de l'article R.122-3 du code de l'environnement, la décision de l'autorité en charge de l'examen au cas par cas sera publiée sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

De facto, j'ai demandé aux services du Département du Pas-de-Calais d'intégrer ces recommandations.

Le cabinet Elise et Martin HENNEBICQUE, architectes et paysagistes, ont retravaillé en conséquence le projet pour le compte du Département du Pas-de-Calais.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a été sollicité pour réaliser un état préalable et initial de l'étude faune, flore du site fin janvier 2023. Il valide l'absence d'impact du projet.

Il sera complété durant l'année 2023 afin d'avoir une perspective de référence à un cycle biologique complet, avec une observation de la zone située en contrebas de l'aménagement et un conseil sur la gestion de cet espace interurbain de la commune de Wimereux.

Enfin, conformément au respect de la législation en vigueur, le nombre d'emplacements équipés d'une borne de rechargement électrique sera rehaussé à 4 (1 borne pour 20 places). De la même façon, le nombre d'emplacement de stationnement vélos sera porté à 16 au lieu de 8 !

C'est à partir de ces éléments transmis par le Département du Pas-de-Calais au service instructeur de la Communauté d'agglomération du Boulonnais début février 2023 que l'autorisation de délivrer le permis d'aménager a été concrétisée et que les travaux ont pu débuter courant mars 2023.

Soyez rassuré à la fois sur le respect des procédures et sur une gestion raisonnée de l'espace public.

Cet aménagement sera de plus connecté au circuit de la navette mis en place en saison estivale et permettra d'offrir un service aux habitants de Wimereux et aux visiteurs pour se déplacer sans voiture de la Pointe aux Oies à l'entrée sud de la Commune.

Une perspective « décarbonée » réduisant l'impact des gaz à effet de serre qui devrait vous ravir.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 47.

Le 13 avril 2023.

Vu, le D.G.S.



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.



Le secrétaire de séance,
Yannick SENEAL.

